



obtenir une reponse concernant une ecole privée

Par **lenicolas**, le **06/03/2011** à **14:43**

Bonjour voila mon fils as dix ans et mal voyant et dans cette ecole depuis son cp et a l'heure d'aujourd'hui il ne veulent plus le prendre a la cantine ni au sorti pedagogique il me demande de payez tous a l'avance car j'ai u un souci de paiement mais aujourd'hui tous et as jour on til le droit il sont pas tres correct a mon fils j'ai contacter l'education national mais il peuvent rien faire quil mon repondu mon fils n'a pas a subir une discrimination ainssi

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **16:15**

Si votre fils est exclu parce que vous ne payez pas, ce n'est pas une discrimination due à sa cécité.

Pour la cantine, voyez avec le CCAS si vous pouvez avoir une aide.

Par **lenicolas**, le **06/03/2011** à **16:24**

justement je ne doit plus rien j'ai tous regler et le ccas ma repondu que comme c'etait une ecole privée il pouvais pas m'aider moi je veut savoir ci il ont le droit de l'exclure de tous elle veut meme me donner un xcertificat de radiation alors que je lui ai rien demander

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **16:43**

Donc ils veulent le virer de l'école ?

Par **lenicolas**, le **06/03/2011** à **17:00**

dans un premier temps il l'on refuser au sorti pedagogique ensuite la cantine d'ailleur cela ne m'arrange pas car j habite a plusieurs kilometres et la elle ma proposer de ma donner un certificat de radiation que je lui ai rien demander

Par **Domil**, le **06/03/2011** à **17:51**

Relisez le contrat que vous avez signé pour voir les conditions d'accès à la cantine et aux sorties pédagogiques
Il est normal de demander à être payé en avance pour ces deux dernières choses.

Par **lenicolas**, le **06/03/2011** à **19:43**

merci mais je n'est pas signez de contrat simplement le reglement de l'ecole et dans ce reglement il y as aucune information concernant la cantine ou les sorti simplement les tarif